Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900153-20251219-DEL3CM19122025-DE

MAIRIE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : M. GIBERGUES Bernard, M. BERGOT Stéphane, Mme MITH Marie-Françoise, M. HABASQUE Claude, Mme LE MESTRE Sandra, M. JAOUEN François, M. PELLEN Jean Luc, Mme TREBAOL Solange, Mme MEHALLEL Laurence, Mme DUPONT Béatrice, Mme LANNUZEL Marie-Louise, Mme FAGON Maryvonne, M. GOUEZ Dominique, M. MAUGUEN David, M. DENOTTE Jean Paul.

M. REDOUTE David arrive à 18 h 10 et prend part aux votes à compter de la délibération n°2.
M. MARCHADOUR Hervé arrive à 18 h 25 et prend part aux votes à compter de la délibération n° 9.

ABSENTS : Mme PAGE Evelyne, Mme DENIEL Sandrine, M. TROADEC Thierry, M. LIORZOU Guillaume, Mme HANSJACOB Danièle, M. LE GOFF Yves, Mme LÉON Sylvie, Mme PHILIP Françoise, Mme QUÉMÉNEUR Marie-Thérèse, M. MORIN Ludovic.

PROCURATIONS :
Mme PAGE Evelyne donne procuration à Mme TRÉBAOL Solange.
Mme DENIEL Sandrine donne procuration à Mme LE MESTRE Sandra.
M. TROADEC Thierry donne procuration à M. JAOUEN François.
M. LIORZOU Guillaume donne procuration à M. MARCHADOUR Hervé.
Mme HANSJACOB Danièle donne procuration à Mme MITH Marie-Françoise.
M. LE GOFF Yves donne procuration à Mme DUPONT Béatrice
Mme LÉON Sylvie donne procuration à M. DENOTTE Jean Paul.
Mme PHILIP Françoise, donne procuration à M. BERGOT Stéphane.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

M. David MAUGUEN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

SUBVENTION POUR ACTIVITES PEDAGOGIQUES - DELIBERATION N° 3

Sandra LE MESTRE, Adjointe au Maire, propose que le montant de la subvention accordée aux écoles privée et publique au titre des activités pédagogiques passe de 4 750 € à 4 807 € en 2026 (augmentation du coût de la vie + 1,2 %).

La commission des Finances, réunie le 3 décembre, a donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accorde aux associations de parents d'élèves des écoles publique et privée de la commune une subvention de 4 807 € pour financer des activités pédagogiques et des classes de découverte pendant l'année scolaire 2025 / 2026 ainsi que les frais liés à ces activités.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.
BOURG-BLANC, le 22 décembre 2025
Le Maire,
Bernard GIBERGUES

MAIRIE DE BOURG-BLANC 29 (Finistère)

Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.